

Comment enregistrer votre animal

Pour enregistrer votre animal de compagnie, trois options s'offrent à vous.

- 1 Communiquez avec la SPA de l'Estrie** au 819 821-4727 (option 4), du lundi au vendredi entre 10 h et 17 h.
- 2 Présentez-vous au refuge de la SPA de l'Estrie**, du lundi au samedi entre 10 h et 17 h.
- 3 Remplissez le formulaire d'enregistrement** disponible sur notre site web (cliquez sur le bouton *Enregistrez votre animal* situé à droite en page d'accueil) et retournez-le à la SPA de l'Estrie. Nous vous ferons parvenir par la poste le médaillon de votre animal, accompagné de la facture de cet enregistrement.



Besoin de plus de renseignements?



Consultez notre site web **spaestrie.qc.ca** à la section *Licences*, située sous le menu « Nos services ».



Communiquez avec nous au **819 821-4727**, option 4. C'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions.

La SPA de l'Estrie à votre service

La SPA de l'Estrie est avant tout au service des animaux et des gens de l'Estrie. Son personnel qualifié met tout en œuvre pour répondre à vos questions et demandes. Si vous souhaitez adopter un animal, apporter un animal errant, abandonné, blessé ou que vous n'êtes plus en mesure de garder, communiquez avec la SPA de l'Estrie. Elle se fait également un devoir de traiter tous les signalements de cas de nuisance, de négligence ou de cruauté.

Voici quelques-uns des services offerts.

- Adoption de chiens et de chats stérilisés, vaccinés, vermifugés et micropucés.
- Service routier et d'urgence 24/24 - 7/7.
- Inspections et enquêtes pour animaux victimes de mauvais traitements.
- Jumelage entre animaux perdus et trouvés.
- Réception d'animaux abandonnés, errants ou blessés.
- Consultations et conseils personnalisés en comportement animal.
- Programme de prévention des morsures.
- Programmes scolaires pour les niveaux primaire et secondaire.
- Boutique d'accessoires et de nourriture pour animaux.

L'enregistrement de votre animal de compagnie

Un geste qui peut tout changer!

Sans mon médaillon, comment vas-tu me retrouver?



819 821-4727 • info@spaestrie.qc.ca

spaestrie.qc.ca
facebook.com/spaestrie
bongardien.com



1139, boul. Queen-Victoria, Sherbrooke J1J 4N5

Enregistrer votre animal de compagnie n'est pas un geste banal. C'est assurer la sécurité de l'animal que vous aimez en lui offrant la meilleure protection qui soit : le médaillon d'identification de la SPA de l'Estrie.

Quelques faits au sujet de l'enregistrement

L'enregistrement est un règlement municipal.

La réglementation de bon nombre de municipalités estriennes stipule que tout gardien d'un animal de compagnie doit enregistrer celui-ci auprès de la SPA de l'Estrie.

Vous avez depuis peu un nouvel animal de compagnie ou êtes récemment déménagé en Estrie? Vous devez procéder à l'enregistrement de celui-ci dans les 15 jours suivant son acquisition ou l'emménagement dans votre nouvelle demeure.

L'enregistrement est valide du 1^{er} janvier au 31 décembre. L'enregistrement de votre animal doit être renouvelé chaque année. Pour ce faire, la SPA de l'Estrie vous poste un avis que vous recevez vers la mi-janvier.

Si votre animal est stérilisé, vous profitez d'un rabais de 10 \$. Sur présentation d'une preuve fournie par votre vétérinaire, la SPA de l'Estrie vous offre un rabais annuel de 10 \$ sur le coût d'enregistrement de votre animal.

Tarifs d'enregistrement *

Stérilisé		Non stérilisé	
Chat	25 \$	Chat	35 \$
Chien	35 \$	Chien	45 \$

* Les tarifs d'enregistrement varient d'une municipalité à l'autre, mais la plupart sont ceux indiqués ci-dessus.

Quelques faits au sujet du médaillon

Le médaillon, en tout temps!

Enregistrer votre animal, c'est bien... Lui faire porter son médaillon, c'est encore mieux!

Afin de véritablement assurer sa protection, Minet ou Fido doit porter en tout temps son médaillon de la SPA de l'Estrie, et ce, *même s'il ne vit qu'à l'intérieur*.

Le comportement animal étant imprévisible, vous n'êtes JAMAIS à l'abri d'une fugue ou d'un accident.

S'il fugue, s'égare ou se blesse, *son médaillon est la preuve visible qu'il a une famille*. C'est d'ailleurs ce même médaillon qui permet de vous joindre facilement et rapidement, et ce, peu importe la situation.



Quelque 3 000 animaux s'égarent chaque année sur le territoire desservi par la SPA de l'Estrie. Lorsqu'identifiés par le médaillon de la SPA de l'Estrie et signalés auprès de celle-ci, 99 % d'entre eux retournent à la maison, contre 15 % qui ne le portent pas. Voilà pourquoi le port du médaillon est si important.

Comment fonctionne le médaillon?

Lorsque vous enregistrez votre chat ou votre chien, la SPA de l'Estrie vous remet un médaillon d'identification que votre animal doit porter en tout temps.

Ce médaillon comporte un code unique, correspondant spécifiquement à votre animal. Inscrit dans la base de données de la SPA de l'Estrie, ce code renvoie automatiquement à vos coordonnées.



Ainsi, quelle que soit la situation, le personnel de la SPA de l'Estrie peut facilement et rapidement communiquer avec vous. Que votre animal trouve refuge à la SPA de l'Estrie ou chez quelqu'un qui l'a trouvé, il prendra assurément le chemin du retour à la maison grâce à son médaillon!

Un accès à un service 24 h/7 jours

Les patrouilleurs de la SPA de l'Estrie sont disponibles en tout temps. Grâce à la collaboration avec les divers corps policiers de la région, ils peuvent être joints également en dehors des heures d'opération du refuge.

